



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الخوادم الإلكترونية المغربية
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > L'Internet, levier de liberté d'expression et d'accès à l'information doit l'être aussi pour le respect des droits humains, estime l'UNESCO

[A](#) [1] [+A](#) [1]

L'Internet, levier de liberté d'expression et d'accès à l'information doit l'être aussi pour le respect des droits humains, estime l'UNESCO

04 Mars 2015

Les 3 et 4 Mars, l'Unesco a organisé, en son siège central, à Paris, une conférence d'experts, de chercheurs, de décideurs médias, de titulaires de chaires Unesco et d'opérateurs publics et privés concernés, pour ouvrir au débat et à l'échange les résultats d'une grande enquête mondiale qu'elle a menée, durant l'année 2014, sur les enjeux et les futurs de l'Internet, en relation, notamment, avec la liberté d'expression, l'accès à l'information, le respect de la vie privée et l'éthique qui concerne tout particulièrement les droits humains fondamentaux et les valeurs universelles de la paix, de la tolérance et de la diversité.

Cette étude, recommandée par la 37ème conférence générale de l'Unesco (2013), une fois enrichie et finalisée lors de ce forum de Paris 2015, sera présentée à la 38ème conférence en novembre prochain, à l'occasion du 70ème anniversaire de l'organisation.

Le grand objectif sur lequel insiste l'Unesco, selon un discours d'ouverture prononcé à l'occasion par la Directrice Générale, Mme Irina Bokova, est de consolider cet exceptionnel « outil de développement humain » en tant que « levier libre, ouvert, fiable, inclusif, accessible aux hommes comme aux femmes ». Insistant sur le développement exceptionnel de cette « interconnexion planétaire », qui est passée de 1% à l'échelle de la population mondiale, en 1995 (début de la toile) à 40% en 2015 (3 milliards d'individus connectés), Mme Bokova a néanmoins souligné les grands défis et menaces que l'Internet induit manifestement, de par les usages, aux valeurs et droits de la personne humaine, comme à la paix mondiale.

Durant donc deux journées, sous la question générique « Quelles options pour l'action future? », des dizaines de panelistes (dont le Directeur Général de la Communication Audiovisuelle à la Haca, membre du CA du Réseau Unesco/Orbicom des chaires en communications) ont décortiqué et commenté les résultats de cette grande étude dans le cadre d'une dizaine de plénières (quelque 300 participants) et d'une vingtaine d'ateliers thématiques.

Ces riches et croisés débats entre chercheurs, décideurs médias, experts onusiens, activistes civils du Net, industriels/investisseurs mondiaux, professionnels de contenus etc, n'ont pas manqué de

soulever et d'explorer tant des questions d'ordre politique global, voire philosophique, que des questions d'ordre pratique, économique, législatif et réglementaire...L'Internet est-il un bien public? Quel concept promouvoir de « responsabilité dans l'aire digitale »? Quels droits promouvoir et défendre dans le monde virtuel et dans le monde physique? Quels mécanismes de transparence économique imposer au propriétaire et/ou opérateur de technologies du Net? Quelles obligations, légales et/ou éthiques, pour le cyber-citoyen? Quels modèles économiques? Quelles aides publiques et pour qui? Quelle gouvernance exigible des opérateurs et industriels? Quels modes et/ou mécanismes de régulation du Net? Quels types d'éducation sur les médias à l'ère de l'hyper-connectivité et de la convergence des supports? Quels nouveaux périmètres pour la liberté d'expression, pour le respect de la vie privée, à l'ère numérique/digitale? Quel journalisme, quel journaliste à l'ère numérique? Quelles règles professionnelles, éthiques et déontologiques?..

A l'occasion de cette évaluation et enrichissement de cette étude inédite de l'Unesco, tous les échanges autour de ces questions ont mis très souvent au centre du débat la jeunesse (« un jeune est devenu un média en soi » dit une experte de l'Unesco) et aussi un nouveau concept à soumettre aux législateurs, aux gouvernements et aux politiques : quelle valeur d'intérêt public faut-il désormais accorder à l'Internet? Dans le sens d'un bien public, comme il en est pour le spectre de diffusion, par exemple...

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>